

Ministères féminins

Quelle contribution à une Eglise renouvelée ?

Des ministères féminins peuvent-ils contribuer à un renouvellement de l'Eglise ou au contraire ne risquent-ils pas de conforter le système clérical et hiérarchique ? Non seulement une modification des pratiques discriminatoires de l'Eglise touchera l'Eglise elle-même, mais aussi la société dans son ensemble, encore largement imprégnées des images du masculin et du féminin véhiculées par l'Eglise. Parmi ces pratiques, la non-ordination des femmes constitue un «apartheid anthropologique» (Martine Millet), où seule la parole de l'homme enseigne, sanctifie, gouverne. C'est là que culmine la distorsion entre la pratique de l'Eglise et les droits de l'Homme. On ne peut parler de renouvellement de l'Eglise sans penser en même temps renouvellement de société. Les deux sont liés.

Un débat déjà ancien à l'argumentation solide

C'est à ma connaissance dès le XVII^e siècle qu'un homme, féministe, avant l'heure, Poullain de la Barre, réclamait la prêtrise pour les femmes dans un livre sur l'égalité des sexes. Depuis, nous savons combien le statut des femmes s'est modifié, grâce aux progrès médicaux et techniques. Le Droit a suivi en donnant aux femmes une pleine capacité juridique et ainsi leur pleine capacité humaine. Même si la pratique ne suit pas toujours et demande des mesures d'accompagnement comme la loi sur la parité en politique ou sur l'égalité des salaires, il n'y a pas d'obstacles juridiques au plein développement et à l'épanouissement des femmes. Dans l'Eglise, ce n'est pas seulement dans la pratique, que s'attardent des attitudes de discrimination, mais c'est aussi dans le Droit (Cf. Canon 1024 du CIC : « Seul un homme baptisé reçoit valablement l'ordination sacrée »).

Depuis 40 ans, des femmes et des hommes, théologiennes et théologiens de renom, travaillent sur cette question des ministères féminins ¹.

Les Ecritures

Il faut savoir que Paul VI avant d'écrire *Inter insigniores* sur la question de l'admission des femmes au sacerdoce en 1977 avait demandé auparavant à la très officielle Commission biblique pontificale son avis sur ladite question. Après étude, celle-ci avait conclu à l'unanimité que le Nouveau Testament ne permettait pas à lui seul de résoudre clairement la question. Une forte majorité pensait qu'on pouvait confier les ministères de la réconciliation et de l'eucharistie à des femmes sans aller contre les intentions originaires du Christ. Paul VI n'a pas suivi l'avis de cette commission.

Les textes romains s'appuient sur la pratique de Jésus qui a manifesté beaucoup de liberté dans son comportement avec les femmes au regard des coutumes de son temps et qu'au nom de cette souveraine liberté, s'il avait voulu des femmes apôtres, il en aurait pris. On a répondu à cela, qu'il avait peut-être pris des femmes comme apôtres, même si les évangiles ne leur donnent pas ce titre. Qu'est-ce qui constitue l'apôtre ? L'appel, la suite de Jésus et l'envoi par lui. Or des femmes aussi suivaient Jésus et ont été envoyées par lui, comme Marie-Madeleine, appelée parfois l'apôtre des apôtres. Le choix des douze voulait symboliser les 12 chefs des

¹ Deux titres permettent de faire le point sur les divers arguments utilisés. *Et si on ordonnait des femmes... ?* Marie-Jeanne Bérère, Renée Dufourt, Donna Singles, Ed. Le Centurion 1982 ; *Traditio perpetuo servata ? La non-ordination des femmes : tradition ou simple fait historique ?* Hervé Legrand, o.p. in *Rituels, Mélanges offerts au Père Gy*, Ed. Cerf 1991.

12 tribus d'Israël, signes que le salut était donné à l'ensemble d'Israël. Or il était difficile à une femme, dans une société patriarcale, de représenter un chef de tribu. Il fallait aussi des témoins de la résurrection, or le témoignage des femmes n'était alors pas reçu. Les apôtres n'ont-ils pas traité le témoignage des femmes de «radotages de bonnes femmes ? Celles-ci n'avaient pas de capacité juridique.

Mais surtout, on ne peut demander à Jésus de s'être prononcé sur un problème qui ne se posait pas à son époque. La question de l'ordination des hommes ne se posait pas davantage, du reste.

La tradition

L'Eglise n'a jamais ordonné de femmes et ne se sent pas autorisée à le faire. C'est l'argument de tradition. L'Eglise a dû faire bien des choses qu'elle n'avait jamais faites auparavant. L'Eglise primitive a dû prendre des décisions et a dû s'organiser sans connaître la volonté explicite de Jésus sur de graves questions comme celle de l'admission des païens dans l'Eglise. L'Eglise a changé le nombre et la forme des sacrements ; elle a changé d'avis sur le prêt à intérêt, sur l'esclavage, sur la peine de mort...

L'Eglise naissante a reconstitué un clergé à la manière du judaïsme et une hiérarchie à la manière du pouvoir romain dès le 2^e siècle. Mais Jésus qui n'était pas prêtre, qui était un laïc, dirions-nous aujourd'hui, n'a pas institué de prêtres à la manière sacerdotale, c'est-à-dire des êtres sacrés, mis à part de profane, sacrificateurs, intermédiaires obligés (pontifes) entre Dieu et l'humanité. Si Jésus est nommé prêtre dans l'épître aux Hébreux, c'est qu'il a mis fin, une fois pour toutes, à tous les sacrifices. C'est donc la fin du sacerdoce. Le déchirement du rideau du temple au moment de la mort de Jésus est bien le symbole de la fin de la séparation entre sacré et profane. Le sacerdoce n'est pas évangélique.

Par ailleurs, quand on invoque la tradition, il faut toujours se demander à laquelle on remonte. On se réfère aujourd'hui encore à une image du prêtre qui date seulement du concile de Trente.

L'argument in persona Christi

Le Christ était un homme et ne peut être représenté que par un homme, ce dernier agissant *in persona Christi*. Cette affirmation pose une véritable question théologique. La personne du Christ est-elle entièrement déterminée par sa masculinité, ou bien le Christ porte-t-il en lui toute l'humanité, donc l'humanité bisexuée ? Autrement dit, est-il seulement vir ou homo, comme j'appelle Pilate : « Ecce homo », aner ou anthropos ? On dit, en théologie, que le Christ n'a sauvé que ce qu'il a assumé. S'il n'a assumé que la masculinité en lui, il n'aurait sauvé que les hommes et les femmes ne le seraient pas. S'il a sauvé l'humanité entière, c'est qu'il a assumé aussi la féminité et à ce titre une femme peut agir in persona Christi. On oublie de dire que le prêtre agit aussi *in persona Ecclesiae*, en la personne de l'Eglise, or celle-ci est dite «épouse du Christ», donc symbole féminin. Dans cette deuxième logique, seules les femmes pourraient alors représenter l'Eglise. On touche là la faiblesse de cet argument. Est-ce la ressemblance physique qui permet de représenter le Christ ou bien l'ordination à cet effet ?

Une image de la femme

Il nous faut mettre à jour l'image de la femme qui habite les responsables de l'Eglise et qui rend si difficile sa pleine intégration dans les ministères. Cette image influence encore largement nos sociétés, dites laïques, et la conforte dans ses pratiques sexistes.

L'infériorité des femmes

Voilà un argument qui a été abandonné officiellement, mais c'est celui qui fut le plus utilisé dans l'histoire (*imbecillitas sexus*). Quelques citations des Pères de l'Eglise vaudront mieux qu'un long discours. Grégoire de Nysse (IVe siècle) : « Seuls des hommes peuvent affronter les conséquences du savoir, tandis que la faiblesse des femmes, comme Eve l'a montré, ne convient pas aux études ». St Augustin : « Selon l'ordre de la nature, il convient que la femme soit au service de l'homme, car ce n'est que justice que le moins doué soit au service du plus doué ». Et pour St Thomas d'Aquin en plein XIIIe siècle : « Le sexe féminin ne peut signifier quelque supériorité de rang car la femme est en état de sujétion. Elle ne peut donc recevoir le sacrement de l'ordre. »

Des propos nouveaux

C'est dans la lettre apostolique sur la vocation et la dignité de la femme *Mulieris dignitatem* (1988) que l'on trouve pour la première fois sous la plume d'un pape des propos nouveaux concernant la relation entre femmes et hommes. Jean-Paul II parle d'*égalité essentielle* et de *parfaite réciprocité* entre eux. C'est ainsi qu'Eve n'est plus l'aide d'Adam, mais qu'il s'agit d'une aide réciproque que la soumission des femmes (Epître aux Ephésiens) devient une soumission non plus *unilatérale mais bien réciproque*. Cette nouvelle vision qui a été qualifiée de « féministe » s'est poursuivie en juin 1995, juste avant la conférence de l'ONU à Pékin sur les femmes, quand il a écrit aux femmes du monde entier. Le pape y exprime des regrets et reconnaît la responsabilité que porte l'Eglise dans la dénaturation et la réduction en esclavage des femmes ; il reconnaît la violence qui s'exerce contre elles et il proclame l'égalité responsabilité de l'homme et de la femme dans la construction de l'histoire. Ces propos qui vont jusqu'à reconnaître que la domination des hommes est une situation de péché et une rupture de l'équilibre voulu par Dieu rétablissent les femmes dans leur dignité.

La nature de la femme

Malgré ces beaux efforts, « l'humanité féminine », selon une belle expression de Jean-Paul II reste abusivement marquée par son appartenance sexuelle : son mystère est d'être « *vierge, mère, épouse* ». L'humanité masculine, elle, semble transcender son appartenance sexuelle. Il n'est nulle part fait allusion à une prédisposition innée de l'homme masculin à la vocation d'époux, de père ou de vierge. La belle réciprocité qui se dégagait des lectures précédentes est rendue impossible par l'assignation des femmes à une vocation conforme « *au dessein de Dieu* » (donc difficilement contestable), dans laquelle l'asymétrie des relations est de rigueur. Car « *l'époux est celui qui aime. L'épouse est aimée : elle est celle qui reçoit l'amour, pour aimer à son tour* ».

Dans la Lettre aux femmes du monde entier de 1995, le pape expose (et impose) son image de La Femme : une image de La Femme en soi, et non dans une relation évolutive à l'homme, une image de La Femme universelle et éternelle et non des femmes diversement situées. Il parle du « *génie féminin* » qui s'incarne à la façon de Marie dans le service et non dans les prises de décision ou le nécessaire exercice du pouvoir.

Il ne s'agit pas de caricaturer l'image de la femme qui se dégage des textes pontificaux, puisque, dans la Lettre publiée par la Congrégation pour la doctrine de la foi en juillet 2004, Josef Ratzinger, non encore pape, reconnaît que les valeurs dites féminines : capacité de l'autre, activités d'éveil et de protection, relation, accueil, écoute, humilité, fidélité, attente... sont « *avant tout des valeurs humaines de l'homme et de la femme [...] Tout être humain, homme et femme, est destiné à être « pour l'autre ».* Dans cette perspective, ce qu'on nomme « *féminité* » est plus qu'un simple attribut du sexe féminin. Le mot désigne en effet la capacité fondamentalement humaine de vivre pour l'autre et grâce à lui ». Ces attitudes de vie

chrétienne « *devraient être le fait de tout baptisé* ». C'est la fin, pense-t-on, en lisant cela, de l'assignation des femmes à des vertus et des comportements qui les enferment dans un « éternel féminin » et la fin aussi du carcan masculin correspondant qui rendent les hommes interdits d'émotion et de capacité à la relation. Mais il y a un bémol à cette belle ouverture : « *La femme est plus immédiatement en syntonie avec ces valeurs* » et « *il appartient à la femme de les vivre avec une particulière intensité et avec naturel* » (n°14).

Il est difficile à l'Eglise de sortir de l'idée qu'il existe une nature féminine radicalement différente de celle de l'homme. Les textes officiels s'étendent toujours beaucoup sur la « nature » de la femme, alors qu'on n'a habituellement aucun élément sur celle de l'homme et sur les capacités avec lesquelles il serait en « syntonie ». L'homme est encore considéré comme le prototype de l'humanité, duquel il n'y a rien à dire, la femme reste l'autre, la différente, la mystérieuse, celle dont on n'a pas fini de parler, surtout quand on est homme, célibataire par statut. Les anthropologues s'accordent aujourd'hui pour considérer que les qualités, rôles et fonctions des hommes et des femmes sont d'ordre culturel. C'est ce qu'on appelle le genre, ou construction sociale du sexe. Or, dans cette même lettre du cardinal Ratzinger, le genre fait peur. Valoriser la construction culturelle du sexe reviendrait à nier la différence et la dualité des sexes inscrites dans la biologie. Tout effort pour dépasser les déterminismes biologiques est donc soupçonné. Pourtant aucun domaine aujourd'hui ne peut éviter l'analyse en terme de genre².

Il était important de rester quelque peu sur l'image de la femme portée par les documents officiels de l'Eglise, car c'est au nom d'une *vocation spéciale* de la femme que l'ordination est réservée aux hommes. Bien des inégalités dont souffrent encore les femmes dans nos sociétés sont dues à cette image non encore dépassée.

Des ministères féminins de fait

« Dans les Eglises des femmes aussi sont ministres ». Tel fut le titre d'un séminaire organisé voici dix ans par Femmes et Hommes en Eglise et par Droits et Liberté dans les Eglises. Ce séminaire avait opté pour une démarche pragmatique. Il n'était pas question de revenir sur l'argumentation pour ou contre l'ordination des femmes, supposée connue et de toute façon non décisive, mais de donner la parole aux femmes engagées dans des activités ministérielles. Les témoignages émanaient des différentes Eglises chrétiennes : anglicane, protestante, orthodoxe et catholique.

Une première constatation concerne l'évolution des mentalités. Ces femmes, en position ministérielle, provoquent parfois l'étonnement, rarement l'hostilité et très vite l'accueil et la reconnaissance d'une relation plus proche et plus simple. C'est important à souligner car on oppose souvent aux responsabilités ecclésiales des femmes le fait que les mentalités ne sont pas prêtes.

Un deuxième volet concerne la vocation de ces femmes. Pour certaines, il s'agit de fidélité à une vocation d'enfant ou bien de prise de conscience au cours d'un processus de discernement, après avoir tenté d'évacuer la question insoluble dans l'Eglise : « Pourquoi pas prêtre ? » Pour d'autres, la vocation est médiatisée par les besoins des gens. C'est pour se mettre à leur service, qu'elles travaillent à la paroisse, au funérarium, à l'aumônerie... C'est pour écouter, dialoguer, compatir, aider à prier...

Il y a aussi parfois un appel de l'Eglise. La lettre de mission de l'évêque vient dans certains cas authentifier cette vocation et reconnaître le service ecclésial rendu. Les femmes ainsi mandatées se sentent investies d'une responsabilité d'Eglise et sont perçues comme faisant partie officiellement de celle-ci. Elles sont « présence d'Eglise », témoins de l'espérance et de

² L'association Femmes et Hommes en Eglise a ouvert à la bibliothèque du Saulchoir une unité de recherche et documentation intitulée « Genre en christianisme ».

la foi de l'Eglise. L'une d'elles travaillant en Afrique, a le contrat des prêtres *Fidei donum*. Elle dit qu'elle se sent « le prêtre » du district sur lequel elle travaille.

Un bon nombre se rend compte que pour mener à bien la mission dont elles sont investies, il serait nécessaire qu'elles soient ordonnées. Certaines l'ont demandé à leur évêque : « Vous m'avez donné une mission que je ne pourrais véritablement assumer en plénitude qu'avec une ordination. Je mesure l'inachèvement de ma tâche ». Déjà, à la faveur de la pénurie de prêtres, de l'urgence de la tâche, sur le terrain, les différences de statuts, entre prêtres et laïcs/ques, s'estompent. Pensons aux aumôniers d'hôpitaux, aux animatrices de catéchèse ou de groupe biblique, aux permanentes en pastorale qui préparent aux sacrements, aux animateurs et animatrices liturgiques. Leur travail est bien souvent proprement sacramentel, et devrait pouvoir aller au bout de la logique entamée, sans rester un pseudo-sacrement, alors que c'est là, au cœur d'une démarche relationnelle confiante, que le sacrement prend tout son sens. On peut déduire de ces témoignages que, si crise des ministères il y a dans l'Eglise, il s'agit moins d'une crise de la vocation que d'une crise de l'ordination. L'Esprit ne cesse d'appeler, mais il souffle où il veut et son appel tombe sur des personnes qui ne sont pas susceptibles dans la discipline actuelle de l'Eglise d'être ordonnées. On préfère la fidélité à une tradition à la fidélité aux nécessités du Peuple de Dieu. L'Eglise, estimant qu'elle ne peut appeler de femmes au ministère ordonné déclare qu'il n'y a pas de vocation et invite à la prière.

Le verrouillage romain

Trois textes majeurs

Trois textes majeurs sont intervenus pour interdire l'accès des femmes au ministères ordonné. On constate une escalade dans le verrouillage de la question, non seulement de la pratique de l'ordination pour les femmes mais de son idée même.

Le premier texte date de Paul VI, *Inter insigniores*, en 1977. Il semble qu'avant cette date, il n'y ait pas eu besoin d'un texte aussi clair sur le refus des femmes. L'Eglise comme la société réservait des rôles différenciés aux hommes et aux femmes et cette pratique était intégrée par les mentalités sans poser grand problème. Mais à partir de cette époque, les effets du changement du statut des femmes, sur le plan social, familial, juridique et économique, se font sentir. Leur exclusion de certains domaines et des postes de responsabilité est perçu comme une discrimination sur la base de l'appartenance sexuelle. L'Eglise s'est cru obligée de légiférer sur cette question et de confirmer les normes en vigueur sur la question de l'admission des femmes au sacerdoce. L'Eglise ne l'a jamais fait. C'est le seul argument qui demeure.

Puis ce fut la Lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis* publiée en 1994 qui déclare *l'ordination exclusivement réservée aux hommes* et la question définitivement close. De fait, le premier texte de Paul VI n'avait pas empêché la poursuite de la promotion des femmes dans les sociétés occidentales et surtout leurs pratiques ecclésiales naguère réservées au prêtre. Comme nous venons de le voir, on se trouve devant des ministères de fait exercés avec compétence par des femmes et appréciés dans les communautés où elles sont implantées.¹ Par ailleurs, en 1992, l'Eglise anglicane a voté le principe de l'ordination des femmes. Les conclusions théologiques des anglicans divergent de celles de l'Eglise catholique. La réaction de l'Eglise catholique fut violente, accusant les anglicans de saboter les démarches vers l'œcuménisme.

Ces diverses raisons ont donc vraisemblablement pesé sur *la Lettre apostolique sur l'ordination sacerdotale exclusivement réservée aux hommes* de 1994. Les protestations, la relance de la recherche théologique et biblique, les réflexions issues de la pratique pastorale

ont eu l'effet inverse à l'effet souhaité, puisqu'au lieu de se clore la question s'est ouverte de plus belle.

Quelques mois plus tard, il a donc fallu employer cette fois-ci l'artillerie lourde par une note de la Congrégation pour la doctrine de la foi (1995), signée du Cardinal Ratzinger, pour préciser le statut d'*Ordinatio sacerdotalis*. Celle-ci engage l'infailibilité du magistère sur une doctrine d'exclusion des femmes de l'ordination à la prêtrise qui est présentée comme appartenant au dépôt de la foi et exigeant un assentiment définitif. D'une règle, qu'on pouvait penser seulement disciplinaire et historique, on a fait une doctrine de foi.

Autres textes

La « doctrine » de l'exclusion des femmes du ministère ordonné est reprise par divers biais dans des textes postérieurs sur des sujets voisins.

En 1997, ce fut l'*Instruction romaine sur quelques questions concernant la collaboration des fidèles laïcs au ministère des prêtres*. Rome, sans doute alarmée par l'avancée de la pratique et de la réflexion des personnes en situation ministérielle de fait, précise à nouveau la frontière entre clercs et laïcs. Il ne s'agit pas ici uniquement des femmes, mais comme les femmes sont engagées dans les services d'Eglise à 90%, elles sont nécessairement visées. Il s'agit de ne pas utiliser abusivement les appellations d' « aumônier » ou de « modérateur » réservées aux prêtres. On rappelle que les laïcs n'ont que voix consultative dans les conseils pastoraux, que leur rôle doit demeurer discret dans les célébrations eucharistiques, qu'ils ne doivent pas se communier eux-mêmes quand ils sont ministres extraordinaires de la communion, pour éviter le risque de confusion avec le concélébrant, que les délégations pour la célébrations des mariages, baptêmes ou funérailles doivent restées limitées, que les ADAP ne doivent être que temporaires, que le rôle des laïcs doit aussi rester limité dans la pastorale des malades (là où l'urgence les oblige, hommes ou femmes, à avoir une pratique quasi-sacramentelle).

En 1998, fut publiée une Lettre apostolique (motu proprio) pour défendre la foi *Ad tuendam fidem*. Il s'agissait là d'insérer certaines normes dans le Code de droit canonique. Quelques lignes ajoutées à l'article 750 du code de Droit canonique parlent des éléments proposés définitivement par le magistère de l'Eglise : « Celui qui refuse de tenir pour définitives les propositions concernées s'oppose donc à la doctrine de l'Eglise ». La lettre fut suivie d'une note détaillée, signée du Cardinal Ratzinger, énumérant à titre indicatif quelques-uns de ces éléments proposés de façon définitive concernant la doctrine sur la foi ou les mœurs : l'infailibilité du pape, les positions de l'Eglise sur l'euthanasie ou la fornication, et bien entendu l'ordination des femmes. Les personnes qui n'acceptent pas le statut définitif de ces questions se mettent hors de l'Eglise et sont donc hérétiques. Il y a une véritable escalade dans le verrouillage. Ce qui faisait dire au Père de la Brosse, alors porte-parole de l'épiscopat français : « Lorsqu'on n'obtient pas un assentiment des esprits par la voie intellectuelle, on verrouille par la voie juridique (...) . C'est une constante de l'histoire de l'Eglise ».

En mai 2001, parut une instruction romaine *Liturgiam authenticam* visant à éviter la trop grande multiplication des traductions des textes bibliques et liturgiques. Cette instruction de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements manifeste une grande réserve sur un point très avancé dans les pays anglo-saxons, celui du langage inclusif qui cherche à éviter toute apparence de discrimination à l'égard des femmes. Difficile à mettre en place, en français notamment, le langage inclusif est cependant destiné à faire sortir les femmes de leur invisibilité grammaticale, reflet de leur invisibilité sociale et historique.

Dans la dernière Encyclique de Jean-Paul II sur l'Eucharistie (Jeudi-Saint 2003), *Ecclesia de Eucharistia*, deux accents mis sur l'Eucharistie contribuent à en écarter les femmes de sa présidence. Tout d'abord, le sens sacrificiel de l'Eucharistie est fortement souligné. L'image du prêtre qui s'en dégage est celle d'un être sacré, mis à part pour un rôle sacrificiel. On réveille là tout ce qui s'oppose à ce rôle du fait d'être femme. La femme, faite pour donner la vie, ne peut verser le sang. L'anthropologie connaît les milieux masculins de la chasse et de la guerre. La femme possède son propre sacré, son propre mystère, qui est celui de donner la vie, non seulement à d'autres femmes comme elle, mais aussi à des hommes, pouvoir exorbitant, qui ne peut se cumuler avec d'autres pouvoirs sacrés. Même si on est là dans des fantasmes archaïques, ceux-ci demeurent actifs dans les mentalités. Un autre accent est mis sur la situation *in persona Christi* du prêtre. L'encyclique précise que cette expression veut dire bien plus que « au nom » ou « à la place du Christ », mais il s'agit d'une identification spécifique. Or le Christ étant un homme, on ne pourrait le voir dans une femme, disait déjà *Inter insigniores*.

Deux pics d'effervescence

C'est en 1992, que l'Eglise anglicane a voté le principe de l'ordination des femmes. Les conclusions théologiques auxquelles ont abouti les études des anglicans divergent de celles de l'Eglise catholique. Il y avait déjà des femmes ordonnées, diacres d'abord, puis prêtres et même évêques dans la Communion anglicane, mais c'était lointain, en Nouvelle-Zélande par exemple. La décision prise par l'Eglise d'Angleterre, l'Eglise-mère, rapprochait sérieusement le danger. La réaction de l'Eglise catholique fut violente, accusant les anglicans de saboter les démarches œcuméniques, sans se rendre compte qu'à l'inverse de ce qu'elle dit c'est peut-être la pratique catholique de la non-ordination des femmes qui est un obstacle au rapprochement des Eglises. Cet événement, comme nous en avons déjà fait l'hypothèse, a probablement pesé sur la publication en 1994 de la *Lettre apostolique sur l'ordination exclusivement réservée aux hommes*.

Aujourd'hui, c'est la question de l'ouverture de l'épiscopat aux femmes qui fut à l'ordre du jour du synode de février 2005. Le principe en fut admis et les obstacles juridiques devaient être levés en juillet. Les enjeux sont posés en ces termes : « Quelle Eglise voulons-nous être ? Une Eglise au diapason du monde moderne pour lui donner une nouvelle crédibilité. » L'Eglise d'Angleterre affronte lucidement un risque de schisme.

En 2002, ce sont des femmes catholiques qui passent à l'action, majoritairement allemandes et autrichiennes. Elles sont humainement et théologiquement de haut niveau. Leurs diplômes (doctorat) et leurs responsabilités dans l'Eglise plaident pour elles. Devant les impasses et les blocages, elles en ont eu assez. Malgré leur travail théologique, leur volonté de dialogue, rien n'a bougé dans la magistère catholique, au contraire. C'est pourquoi, à leur demande, un évêque, en rupture avec Rome et peut-être d'autres ont procédé à l'ordination de sept d'entre elles, le 29 juin 2002 sur un bateau croisant sur le Danube. D'autres ordinations vont succéder à cette première. Trois femmes furent consacrées évêques. En juin 2004, devant 120 invités, six femmes furent ordonnées diacres, originaires, deux des Etats Unis, une du Canada, une de Suisse, une de Lituanie et une de France. Dix femmes ont été ordonnées cette année, comme prêtres ou diacres. La française Geneviève Beney a été ordonnée à la prêtrise le 2 juillet sur un bateau croisant sur la Saône et le Rhône, déchaînant les médias. Le 25 juillet ce fut sur le Saint-Laurent, dans les eaux internationales. Seule une poignée de femmes participaient à la formation en 2003. Mais les années suivantes les demandes et les inscriptions firent boue de neige, puisqu'aujourd'hui, c'est une soixantaine de femmes qui suivent le cycle de formation au ministère de prêtre, dirigé par Patricia Fresen qui a consacré de nombreuses années à la formation des prêtres hommes en Afrique du Sud.

Les réactions de l'Eglise romaine ne s'est pas fait attendre. Le 5 août 2002, tout juste cinq semaines après les premières ordinations, les sept premières femmes ont été excommuniées. Ce qui leur fait dire qu'elles avaient effectivement touché le gouvernement de l'Eglise au point le plus sensible à savoir sa base idéologique. C'est ce qui ressort manifestement de la déclaration faite par le secrétaire de la Congrégation pour la doctrine de la foi (l'archevêque Tarcisio Bertone) à Radio-Vatican. Il justifie ainsi l'excommunication : «Le comportement .. des femmes (par cette ordination illégale) met en danger la structure de l'Eglise telle qu'elle a été conçue, voulue et instituée par son fondateur, Notre Seigneur Jésus-Christ et qu'elle a été également confirmée par la communauté des Apôtres ainsi que par la Tradition de l'Eglise elle-même : Le ministère de prêtre est confié au sexe masculin !...Le comportement des femmes mérite la sanction la plus lourde que peut prononcer l'Eglise pour le cas où l'on tente de détruire le dépôt de la foi et les règles qui fondent l'Eglise elle-même.... » Quant au Cardinal Barbarin de Lyon, il a déclaré à propos de l'ordination de Geneviève Beney le 2 juillet dernier qu' « *il n'y aura aucune vérité dans les mots qui seront prononcés, ni dans les actes qui seront posés en cette circonstance* ». Devant ces réactions, on peut juger de l'importance que revêt la démarche de ces femmes. On voit que les seuls arguments invoqués ne sont ni scripturaires, ni théologiques, ni pastoraux, mais des arguments d'autorité pour imposer une tradition qui n'est pas une tradition vivante.

De leur côté, les femmes considèrent le canon 1024 du code de Droit canonique, comme une loi ecclésiale immorale (Seul un homme baptisé reçoit valablement l'ordination sacrée). Il est en contradiction non seulement avec la Déclaration de Droits de l'Homme, mais avec les textes du Concile Vatican II : « Toute forme de discrimination dans les droits fondamentaux de la personne [...] que ce soit en raison de la condition sexuelle ou de la race [...] devra être surmontée et écartée puisqu'elle contredit le plan de Dieu (GS n°29) ». Comment demander aux femmes de reconnaître leur exclusion comme une « vérité qui fait partie de la foi catholique » ? Ce serait leur demander de se renier elles-mêmes dans ce qui fait leur dignité humaine et chrétienne.

Diverses stratégies et leurs enjeux

Une stratégie pascalienne

Par quoi faut-il commencer ? Le renouvellement de l'Eglise ou celui des ministères ? On sent bien que l'un ne va pas sans l'autre. C'est le problème de l'œuf et de la poule ? Qui est premier ? Tel qu'il est conçu actuellement, de façon hiérarchique et clérical, le ministère ordonné bloque tout renouvellement de l'Eglise. C'est pourquoi certains se réjouissent de la diminution du nombre de prêtres. Il y a encore trop de prêtres du modèle ancien pour pouvoir avancer. « Laissons pourrir la situation ». C'est du creux de la vague que surgira du nouveau. Il faut passer par la mort pour espérer une résurrection. C'est donc tout ministère ordonné qui est ainsi soupçonné, autant les ministères masculins que les féminins.

On peut reprocher à cette stratégie de la pâque, du passage d'être un peu passive. « Laissons faire le temps » L'Eglise a les paroles de la vie éternelle, donc ne nous en faisons pas pour elle. Mais quand aura-t-on atteint le point critique ? Les ressources d'un cléricalisme traditionnel ne sont pas taries dans l'Eglise universelle : les prêtres africains ou polonais, certains jeunes prêtres, ne sont pas prêts à remettre en cause leur identité de personnages à part, dotés de pouvoirs sacrés. Si on trouve des arguments légitimes contre l'ordination des femmes, peu de personnes sont prêtes à s'opposer à l'ordination de jeunes hommes pour les mêmes bonnes raisons.

Réformer d'abord l'Eglise

La crise du ministère n'est que le reflet de la crise de l'Eglise. La hiérarchie minimise celle-ci en la limitant au monde occidental. Malheureusement, on s'aperçoit que dès qu'un pays atteint un certain niveau de vie, la pratique religieuse et l'obéissance aux préceptes de l'Eglise diminuent. La foi chrétienne n'a pourtant pas fini de délivrer son message, mais celui-ci doit retourner à sa source, à l'évangile, et se laisser décanter pour parler à nos contemporains. Bien des formulations dogmatiques anciennes, bien des textes romains actuels utilisent un langage privé de sens aujourd'hui. Peut-être encore plus grave, parce que plus insidieux, sont les comportements ecclésiastiques générés par l'organisation hiérarchique et autoritaire de l'Eglise. Il n'y a pas que les paroles ou les écrits qui sont messages ; tout comportement est message. Trop souvent ceux de l'Eglise officielle ne sont pas évangéliques. Il y a un gros effort de conversion et de réforme à faire. Tous les chrétiens et les chrétiennes sont concernés, car il ne faut pas négliger les actions sur le terrain qui donnent à voir une autre image de l'Eglise. Dans cette optique, on voit l'émergence de communautés nouvelles où des pratiques autres se mettent en place. Ce fut le travail d'un séminaire récent de Droits et Libertés dans les Eglises et Femmes et Hommes en Eglise, qui fournit 17 présentations de communautés autres, au cœur même de l'institution comme en marge de celle-ci, mais toutes habitées par le désir d'un renouveau et pratiquant de nouvelles façons de s'organiser et de vivre la foi. Faire connaître ces réalisations, le plus souvent issues des besoins concrets des personnes, est déjà une façon de « réformer l'Eglise »³.

Faut-il pour autant attendre que l'Eglise soit transformée et offre d'autres possibilités d'exercer des ministères pour y inclure les femmes ? L'arrivée des femmes dans les ministères, jusque-là « exclusivement réservés aux hommes » ne serait-elle pas aussi une de ces actions sur le terrain, susceptible de transformer les mentalités, les images du masculin et du féminin et l'exercice même du ministère ?

Une stratégie issue de la pratique

Comme nous l'avons souligné précédemment, des femmes déjà sont ministres, de même que des hommes laïcs. Des milliers de femmes exercent un ministère. C'est aussi à partir de ce fait que les mentalités évoluent et ne se formalisent plus de l'approche de l'autel par des femmes, par ailleurs en responsabilité d'un service d'Eglise. La pénurie de prêtres leur permet parfois une vraie responsabilité. C'est une voie incontournable, mais limitée. Car, ne nous leurrions pas : en cas de litige ou de simple différend entre prêtre et laïc, c'est toujours le prêtre qui aura raison. De plus, Rome s'est alarmé du glissement des mots et veut réserver le mot « ministère » au seul ministère ordonné. L'heureuse ambiguïté du mot, favorable à une évolution en douceur, a paru dangereuse. Les femmes appelées couramment « aumônières » de lycée, prison ou hôpital sont priées d'abandonner cette expression, réservée au prêtre. Les hommes laïcs sont également concernés, mais comme ce sont les femmes qui sont surtout dans ces situations, ce sont bien elles qui sont visées d'abord. (Instruction romaine sur quelques questions concernant la collaboration des fidèles laïcs au ministère des prêtres, août 1997)

Commencer par le diaconat

³ Faire Eglise autrement, un monde autre, des communautés autres, Parvis, hors série n°13, 68, rue de Babylone 75007, 6euros.

Plutôt que de revendiquer le sacerdoce pour les femmes, ne vaudrait-il pas mieux demander l'authentification de leur tâche par l'accès au diaconat ? Ce dernier est attesté historiquement pour les femmes. Donc, l'argument de tradition est moins fort que pour le presbytérat. Ce serait une voie douce. Elle fut suivie par la Conférence mondiale pour l'ordination des femmes à Dublin en juin 2001 qui en fit la demande. Las, en septembre, paraissait une note du Vatican recommandant aux évêques de mettre un terme aux formations qui prépareraient « directement ou indirectement » l'ordination diaconale des femmes, qualifiée de pratique non licite revenant à créer des « attentes sans fondement doctrinal établi » et « une désorientation pastorale ». A l'époque, Femmes et Hommes en Eglise (FHE) avait répliqué de façon impertinente en se demandant s'il fallait vraiment continuer à baptiser les femmes. Qui contribue à une « désorientation pastorale », Rome ou les femmes ?

Il faut ajouter que là où des femmes ont accédé au diaconat, dans l'Eglise anglicane par exemple, le presbytérat leur a été ouvert quelques années après et l'épiscopat ensuite. Signe que la stratégie fonctionne et que l'Eglise catholique peut en avoir peur à juste titre.

La transgression

C'est la stratégie à laquelle nous assistons actuellement. Il faut redonner au mot son plein sens « d'aller au-delà ». Ce n'est pas d'abord, franchir « une ligne blanche » pour se mettre délibérément en infraction, mais créer un nouveau chemin, se frayer un passage là où il n'en existe pas. Ce n'est pas faire une opération coup de poing, un « effet d'annonce » (Barbarin), lancer un défi, ou faire de la provocation, toutes choses qui furent dites pour disqualifier l'opération. Ce qui est premier n'est pas la désobéissance à une loi, mais c'est passer outre à une loi injuste qui prive de liberté. Il faut se demander aussi qui est responsable de cette transgression ? Les femmes ont été acculées à une impasse par des verrouillages successifs d'une demande raisonnable, théologiquement et bibliquement argumentée et conforme aux mœurs de nos pays. Chaque fois, qu'une voie semblait possible, Rome l'a fermée. Que faire quand la tâche déjà effectuée est celle du ministère ordonné ? Que faire quand la vocation qui pèse sur soi et qu'on a voulu si longtemps ignorer réclame l'obéissance, non à une loi, mais à l'Esprit qui ne cesse d'appeler par diverses médiations ? Ne vaut-il pas mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ?

La mobilisation médiatique autour des ordinations de femmes montre combien le sujet possède une charge symbolique et politique forte. Les qualifier d'actes sans vérité est prématuré. Manier l'excommunication montre l'importance de la démarche et la menace pour le système. Voie unique, certes pas, mais peut-être aussi voie incontournable. Pratique de quelques femmes isolées ou vague de fond déferlante et irrépessible ? Renforcement du système clérical ou fer rouge porté au cœur même du système dans ses composantes sacrales ? Actes sacrilèges ou prophétiques ? Seul l'avenir nous dira les effets produits par ces pionnières.

L'Eglise officielle aurait intérêt à relire les paroles de Gamaliel dans les Actes (5, 35-39) : « Hommes (d'Eglise), prenez bien garde à ce que vous allez faire à l'égard de ces (femmes)-là [...] Je vous dis, ne vous occupez pas de ces gens-là, laissez-les. Car si leur entreprise ou leur œuvre vient des (humains), elle se détruira d'elle-même ; mais si vraiment elle vient de Dieu, vous n'arriverez pas à les détruire. Ne risquez pas de vous trouver en guerre contre Dieu ».